

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Tout d'abord, nous tenons à rappeler les motifs qui nous ont poussé à refuser de siéger au CTSD initialement prévu jeudi dernier. En effet, cette réunion est programmée après les remontées des TRMD des collèges et perd donc tout son sens d'instance de consultation des représentant-e-s des personnels. De la même manière, la précipitation dans laquelle les établissements ont dû préparer la répartition des moyens horaires pour la rentrée (pour cause de DGH arrivées très tardivement) a réduit de façon importante le dialogue social et a accentué les tensions qui se font fréquemment jour à ce moment de l'année scolaire.

Notre département reçoit la quasi-totalité des postes créés dans les collèges de l'académie mais ce n'est que justice si l'on considère la hausse annoncée des effectifs et les suppressions massives subies jusqu'à la rentrée 2011. La logique comptable n'est pas fondamentalement inversée : les établissements devront accueillir plus d'élèves avec des moyens qui, s'ils sont globalement en hausse, ne sont pas proportionnels aux besoins générés par cette hausse des effectifs.

S'il reste quelque peu avare d'heures-poste, notre ministère est en revanche très généreux en heures supplémentaires : plus de 6 équivalents temps plein sont créés exclusivement en HSA et le taux moyen départemental est désormais à 9,5% ! Chaque année, dans les instances académiques et départementales, mais aussi dans les CA, les enseignant-e-s et leurs représentant-e-s dénoncent cette situation et sa dégradation, et chaque année, on nous impose toujours plus d'heures supplémentaires ! Depuis des années, les heures supplémentaires sont détournées de leur vocation de variable d'ajustement pour s'installer comme de véritables moyens d'enseignement sources de pressions et de tensions. C'est inacceptable. Les heures-poste qui sont allouées aux établissements ne suffisent pas à couvrir les horaires obligatoires de cours à assurer dans les différentes disciplines. Nous en sommes arrivés à un tel stade que l'inscription de cette question à l'ordre du jour d'un CHS-CT aurait toute sa légitimité.

Pour finir, quelques situations d'établissements (même si nous attirerons votre attention sur d'autres collèges en séance) :

Au collège de Mainvilliers, établissement RRS classé parmi les « très défavorisés », si l'effectif moyen des 4<sup>e</sup> ne dépasse pas 20 élèves par classe, les trois autres niveaux sont à plus de 22 pour les 6<sup>e</sup> et autour de 24 pour les 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Or, la prise en compte des élèves en difficulté ou des élèves primo-arrivants et leur réelle intégration dans la classe ne peuvent se faire qu'au sein d'un groupe peu nombreux.

À Pierre et Marie Curie à Dreux, les collègues sont restés dans l'incertitude et le doute jusqu'au jour même du CA où la « révélation » des moyens leur a été faite, de surcroît de manière peu claire. Lors du CA, les amendements proposés par les collègues ont été refusés sans même faire l'objet d'un vote. Comment travailler sereinement dans ces conditions ? Aujourd'hui encore, nos collègues ne savent pas exactement comment la pondération REP+ sera concrétisée en septembre et ce qu'on leur demandera de faire sur ces deux heures (dont un quart en HSA). La FSU sera particulièrement vigilante quant au respect de leurs missions et de leur statut. De plus, nous dénonçons le choix restreint qui a consisté à retenir uniquement le réseau ECLAIR du secteur de Pierre et Marie Curie, en « oubliant » celui du secteur du collège Louis Armand sur le critère très problématique du nombre de demandes de bourses faites par les parents.